

En effet tous les saints docteurs ont reconnu que cette étude des divines écritures, et surtout celle du Nouveau Testament, était *utile* aux fidèles pour se former à la *piété*, à la *justice* et à toutes sortes de *bonnes œuvres* ;¹ pour affermir leur foi, pour l'exciter et la rendre agissante par la charité ; pour se mettre en état de retirer plus de fruit des explications de la parole de Dieu, qu'ils reçoivent de la bouche de leurs pasteurs ; enfin pour pouvoir aussi, dans l'occasion, convaincre et confondre *l'homme hérétique* qui *n'écoute pas l'Eglise*.²

Il est vrai que plus tard, l'Eglise défendit à ses enfans de lire les traductions de l'écriture, faites par des écrivains inconnus, sans aveu ou justement soupçonnés d'hérésie. Mais en leur interdisant la lecture de ces versions, qu'elle était en droit de regarder comme suspectes ou infectées du venin de l'erreur, elle leur laissa toujours la liberté de lire la sainte parole, dans les traductions approuvées de leurs pasteurs, auxquels il appartient d'en garantir la fidélité : et par-là elle ne fit que montrer son zèle, pour l'intégrité de l'écriture, dont elle est gardienne, et témoigner de nouveau le désir qu'elle a, de la voir entre les mains des fidèles, et de les engager à la lire et à la méditer.

C'est donc une insigne colomnie, inventée par l'esprit d'hérésie, et toujours repoussée avec indignation par les catholiques, que de dire que l'Eglise défend la lecture de l'écriture. Ce qu'elle défend, c'est d'altérer et corrompre la parole de Dieu, par des traductions infidèles : ce qu'elle défend, c'est de séduire le peuple chrétien, en lui mettant entre les mains ces versions mensongères, comme la pure parole de Dieu : ce qu'elle défend enfin à ses enfans, c'est de lire ces versions infidèles et capables de corrompre leur foi. Mais jamais elle n'a fait de loi pour défendre de lire l'écriture dans les versions approuvées et reconnues fidèles.

Non, l'esprit de l'Eglise ne change pas. " Il est véritable, " dit Bossuet, " qu'on doit donner l'écriture le plus tôt qu'on peut, à tous les peuples chrétiens. " Tel a toujours été et tel est encore le vœu de l'Eglise : vœu exprimé tant de fois dans les écrits des Pères, et renouvelé encore de nos jours, dans les avertissemens paternels des Souverains Pontifes. Pie VII, dans un rescrit daté du 18 avril 1820, adressé aux vicaires apostoliques d'Angleterre, les exhorte fortement " à

¹ 2. Tim. 3, 16 et 17.

² Tit. 3, 10.

³ S. Luc, 10, 16.

⁴ 2de inst. past. sur les prom. de l'Eglise.